

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

—————
**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

—————
CANTON DE ROYAN

—————
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Trésorier Principal a transmis des états de produits irrécouvrables correspondants à plusieurs exercices.

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur ces diverses créances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'Exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'admettre en non valeur les différents produits irrécouvrables figurant sur les états suivants :

. N°5/97	115 727,80 F
. N°6/97	36 213,00 F
. N°7/97	79 368,99 F
. N°8/97	30 374,00 F
. N°1 BIS/98	128 797,04 F
. N°4/98	38 826,30 F
	=====
TOTAL.....	429 307,13 F

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 654 du budget de l'exercice 1999.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 Mars 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS